

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date : Lundi 12 décembre 2022 – 19h30
Lieu : Halle de gymnastique de Courrendlin
Convocation : Par publication au JO n° du avec envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site internet
Présidence : M. Juan Escribano
Secrétaire : Mme Stéphanie Mahon
Scrutateurs : M. Fabrice Sommariva
M. Ulrich Ehrbar

Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Rukovci

Ayants droit :

Participants : 54 **Majorité absolue :** 27+1 **Taux de participation :** 2.05 %

Présents : Les membres du Conseil communal

Excusé(s) :

OUVERTURE

M. le Président, Juan Escribano, souhaite la bienvenue à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée régulièrement par avis au Journal Officiel de la République et canton du Jura n°42 du jeudi 24 novembre 2022 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée Communale du 13 juin 2022.
3. Statuer sur la demande d'indigénat communal pour : Mme Tania Duarte Ferreira.
4. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2023.
5. Discuter et voter le crédit d'investissement d'un montant de CHF 520'000.-- pour la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau de Vellerat et de Courrendlin. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt après déduction des subventions.
6. Discuter et ratifier la promesse de vente et d'achat passée en date du 10 octobre 2022 entre la commune mixte de Courrendlin et la société anonyme 360 Comte Entreprise Générale SA pour le prix de CHF 345'320.-- d'une partie de la parcelle, soit 2'391m2 à distraire du feuillet 1162 et donner tout pouvoir au Conseil communal pour l'exécution du contrat.
7. Informations communales et divers.

M. le Président mentionne à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal et sur le site internet où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

Capacité de l'Assemblée

Les personnes suivantes, présentes ce soir, ne bénéficient pas du droit de vote :
Mme Stéphanie Mahon, Secrétaire communale, non-résidente de la commune
M. Clément Christe, stagiaire à l'administration communale, non-résident de la commune
M. Rémy Oehrli, apprenti à l'administration communale, non-résident de la commune

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

Il est procédé au comptage des participants. La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent que 57 personnes sont présentes dont 54 ayants droits. Sur la base de ces indications, confirmées par les 2 huissiers, M. le Président fixe la majorité absolue à 27+1 voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Selon l'article 23 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10% des ayants droit à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à main levée.

Discussion : pas demandée

Décision : Aucun avis contraire n'est émis. Le vote se fera donc à main levée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Rapporteur : Juan Escribano, Président des Assemblées

À noter qu'une correction dans le libellé du point 5, a été apportée par rapport à la version du tout ménage que vous avez reçu. Cette modification n'est pas sujette à contestation ni amendement, attendu que la publication dans le journal officiel est correcte et fait foi. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 juin 2022 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens.

Discussion : pas demandée

Décision : Les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarques à formuler. Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2022 est ainsi accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme la Secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

3. Statuer sur la demande d'indigénat communal :

Rapporteur : M. Gérald Chételat, Conseiller

M. le Président rappelle que selon l'article 26 du règlement d'organisation les personnes concernées devront se retirer pour ce point, ainsi que les parents de sang (frère, sœur, époux, épouse, parents etc...). Cependant, la loi prévoit, qu'avec l'accord de l'assemblée, celles-ci peuvent rester pour la présentation et participer au débat.

Discussion : pas demandée

Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de procéder. La candidate à la naturalisation est de ce fait autorisée à rester pendant la présentation.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Tania Duarte Ferreira, ressortissante du Portugal.

Entrée en matière : acceptée

Tania Duarte Ferreira, née le 9 février 1998 à Delémont, ressortissante du Portugal, célibataire.

Depuis sa naissance en 1998 à ce jour, elle vit à Courrendlin. En juillet 2021, Mme Tania Duarte Ferreira a obtenu son diplôme d'éducatrice de l'enfance ES à la Chaux-de-Fonds. Depuis novembre 2021, elle fait des remplacements sur appel à la crèche de Courtételle. La requérante est née en Suisse et y a fait toutes ses écoles. Elle demande la nationalité pour avoir une vraie appartenance à ce pays. Mme Tania Duarte Ferreira est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 5 septembre 2022.

Discussion : Pas demandée

Décision : Au vote à main levée, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Tania Duarte Ferreira.

4. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2023

Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Conseiller

Les chiffres relatifs au budget 2023 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers. L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de l'entrée en matière pour l'acceptation du budget 2023.

Entrée en matière : acceptée à la majorité.

Il est fait une présentation en détails du budget 2023 conformément aux indications ci-après et aux chiffres publiés sur le site internet de la Commune :

<p>Chapitre 0 Administration générale Budget 2022 : CHF 1'392'309.40 excédent de charges Compte 2021 : CHF 1'214'258.83 excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 1'372'720.40 Revenus totaux CHF 64'850.00 Dépenses nettes 2023 CHF 1'307'870.— CHF 84'439.— de charges en moins par rapport au budget 2022 CHF 93'612.—de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p>Chapitre 1 Ordre et sécurité publique – défense Budget 2022 : CHF 2'510.— excédent de revenus Compte 2021 : CHF 7'436.15.— excédent de revenus Budget 2023 : Charges totales CHF 317460.— Revenus totaux CHF 317'500.— Recettes nettes 2023 CHF 40.— CHF 2'470.— de recettes en moins par rapport au budget 2022 CHF 7'396.—de recettes en moins par rapport au comptes 2021</p>
<p>Chapitre 2 Formation Budget 2022 : CHF 4'887'702.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 4'861'806.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 5'575'084.— Revenus totaux CHF 408'300.— Dépenses nettes 2023 CHF 5'166'784.— CHF 279'082.— de charges en plus par rapport au budget 2022 CHF 304'977.—de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p>Chapitre 3 Culture-Sport- Loisirs-Eglises Budget 2022 : CHF125'075.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 101'105.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 145'525.— Revenus totaux CHF 16'000.— Dépenses nettes 2023 CHF 129'525.— CHF 4'450.— de charges en plus par rapport au budget 2022 CHF 28'419.—de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>
<p>Chapitre 4 Santé Budget 2022 : CHF 37'454.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 37'804.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 37'829.— Dépenses nettes 2023 CHF 37'829.— CHF 375.— de charges en plus par rapport au budget 2022 CHF 24.—de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p>Chapitre 5 Prévoyance Sociale Budget 2022 : CHF 2'662'642.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 2'920'006.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 3'781'492.— Revenus totaux CHF 968'100.— Dépenses nettes 2023 CHF 2'813'392.— CHF 150'750.— de charges en plus par rapport au budget 2022 CHF 106'614.—de charges en moins par rapport au comptes 2021</p>

<p>Chapitre 6 Trafic – transports – télécommunications Budget 2022 : CHF 588'050.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 539'735.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 926'900.— Revenus totaux CHF 239'000.— Dépenses nettes 2023 CHF 687'900.— CHF 99'850.— de charges en plus par rapport au budget 2022 CHF 148'164.—de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p>Chapitre 7 Protection de l'env. – aménagement du territoire Budget 2022 : CHF 189'996.70.— excédent de recettes Compte 2021 : CHF 319'112.13 excédent de recettes Budget 2023 : Charges totales CHF 1'518'003.— Revenus totaux CHF 1'730'600.— Recettes nettes CHF 212'596.— CHF 22'600.— de recettes en plus par rapport au budget 2022 CHF 106'515.—de recettes en moins par rapport au comptes 2021</p>
<p>Chapitre 8 Economie Publique Culture-Sport- Loisirs-Eglises Budget 2022 : CHF 90'190.— excédent de charges Compte 2021 : CHF 39'090.— excédent de charges Budget 2023 : Charges totales CHF 1'725'270 Revenus totaux CHF 1'693'800 Charges nettes CHF 31'470.— CHF 58'720.— de charges en moins par rapport au budget 2022 CHF 7'620.—de charges en moins par rapport au comptes 2021</p>	<p>Chapitre 9 Finances – Impôts Budget 2022 : CHF 9'416'183.— excédent de recettes Compte 2021 : CHF 9'460'213.— excédent de recettes Budget 2023 : Charges totales CHF 1'601'866.— Revenus totaux CHF 11'196'800.— Recettes nettes CHF 9'594'933.— CHF 178'749.— de recettes en plus par rapport au budget 2022 CHF 134'720.—de recettes en plus par rapport au comptes 2021</p>

Discussion :

Un citoyen demande si lors de l'élaboration du présent budget, le Conseil communal a fait preuve de prudence ? Il demande en particulier si, ce qui est présenté ici sont des données objectives ou au contraire plutôt subjectives ? le rapporteur informe que la baisse des ressources financières, notamment depuis l'introduction de la RFFA, plombe les recettes communales et avec la relative augmentation des personnes physiques il est difficile d'équilibrer les comptes communaux. Il est nécessaire de mobiliser CHF 120'000.— de la réserve budgétaire. **Ce citoyen** demande encore si cela est dû à des indices bien précis ? Il lui est répondu que les chiffres pris en considération sont fournis par l'Etat et qu'ils doivent être repris comme ils nous sont transmis.

Le rapporteur présente encore quelques chiffres du compte de fonctionnement selon le descriptif ci-dessous :

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE RESULTAT

PAGE 16

RECAPITULATION		BUDGET : 2 0 2 3		BUDGET : 2 0 2 2		COMPTES : 2 0 2 1	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL 0	ADMINISTRATION GENERALE DEPENSES NETTES	1 372 720.40	64 850.00 1 307 870.40	1 454 009.40	61 700.00 1 392 309.40	1 350 834.68	136 575.85 1 214 258.83
TOTAL 1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE DEPENSES ET RECETTES NETTES	317 460.00 40.00	317 500.00	302 490.00 2 510.00	305 000.00	316 131.70 7 436.15	323 567.85
TOTAL 2	FORMATION DEPENSES NETTES	5 575 084.30	408 300.00 5 166 784.30	5 365 502.30	417 800.00 4 887 702.30	5 365 197.91	503 391.45 4 861 806.46
TOTAL 3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES DEPENSES NETTES	145 525.10	16 000.00 129 525.10	141 075.10	16 000.00 125 075.10	117 105.45	16 000.00 101 105.45
TOTAL 4	SANTE DEPENSES NETTES	37 829.00	- 37 829.00	37 454.00	- 37 454.00	37 804.38	- 37 804.38
TOTAL 5	PREVOYANCE SOCIALE DEPENSES NETTES	3 781 492.30	968 100.00 2 813 392.30	3 580 642.30	918 000.00 2 662 642.30	3 709 834.50	788 827.75 2 920 006.75
TOTAL 6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS DEPENSES NETTES	926 900.00	239 000.00 687 900.00	829 050.00	241 000.00 588 050.00	797 504.17	257 788.40 539 735.77
TOTAL 7	PROTECTION DE L'ENV.-AMENAG. DU TERRITOIRE RECETTES NETTES	1 518 003.30 212 596.70	1 730 600.00	1 494 103.30 189 996.70	1 684 100.00	1 257 710.98 319 112.13	1 576 823.11
TOTAL 8	ECONOMIE PUBLIQUE DEPENSES ET RECETTES NETTES	1 725 270.00	1 693 800.00 31 470.00	1 076 490.00	986 300.00 90 190.00	1 221 465.07	1 182 374.83 39 090.24
TOTAL 9	FINANCES - IMPOTS RECETTE S NETTE S	1 601 866.75 9 594 933.25	11 196 800.00	1 479 186.75 9 460 913.25	10 940 080.00	2 170 782.46 9 387 256.60	11 558 042.06
TOTAL	EXCEDENT DE S DEPENSE S EXCEDENT DE S RECETTE S	17 002 151.15	16 634 950.00 367 201.15	15 699 983.15	15 569 980.00 130 003.15	16 315 447.47	16 344 371.38 28 923.83

Compte de fonctionnement globaux

Budget 2023:

Compte de résultat global	Comptes
Résultat du compte d'administration générale	- 367'201.15
Résultat assainissement des eaux	55'400.00
Résultat approvisionnement en eau	41'338.70
Résultat déchets	28'318.00
Résultat gaz	60'400.00
Résultat cadastre	53'000.00
Résultat eaux de surface	162'600.00
Résultat CEP	4'240.00
Récapitulatif du compte de résultat	38'095.55

Discussion :

Un citoyen constate à la lecture de ce budget que ce dernier ne présente pas un résultat époustouflant et cela est extrêmement décevant, selon lui. Il considère en effet que si l'on tient compte des augmentations de la quotité d'impôts tout comme de l'augmentation des différentes taxes déjà intervenues au niveau des services, il se demande si par rapport à tout cela, le Conseil communal envisage de baisser la voilure en matière de dépense ? Une nouvelle augmentation de taxes ou autre quotité d'impôts serait inacceptable. Il pense d'ailleurs qu'il n'est plus possible de poursuivre comme cela sans mener une réflexion appropriée notamment lorsqu'on a connaissance des futurs projets qui seront soumis à la population prochainement. Vincent Eggenchwiler rapporte que les chiffres présentés ce soir, inquiètent également l'Autorité communale. Il informe qu'un suivi par des spécialistes est assuré. Cela permet entre autre de rassurer le Conseil communal dans la gestion de plus en plus complexe des finances communales et également de savoir comment faire pour trouver de potentielles économies à réaliser. **Ce citoyen**, vu l'état alarmant des chiffres, considère qu'en ce qui concerne les grands projets déjà annoncés par le Conseil communal, une analyse sur la pertinence de leurs faisabilités doit être menée. Selon lui encore, il y a une priorité qui est le projet VitaBirse tandis que celui de la traversée du village ne l'est pas. Il informe d'ores et déjà que lorsque ce dernier projet sera soumis au vote, il s'y opposera fermement.

A ce stade, il est présenté les bases sur lesquelles le Budget 2023 a été calculé :

Budget 2023 calculé sur les bases suivantes:

Impôts	2.25
Taxe immobilière (o/oo)	1.25
Taxe cadastre et dangers naturels (o/oo)	0.17
Eaux de surface (o/oo)	0.35
Taxe des chiens	80.00

Budget 2023 calculé sur les bases suivantes:

Taxe eau	Fourniture d'eau (m3)	} Selon règlement tarifaire	2.40 à 1.85	+TVA
Taxe eau	Taxe de base		195.00 à 800.00	+TVA
	Eau nouvelle construction (forfait)		150.00	+TVA
	Taxe par résidence secondaire		200.00	+TVA
	Taxe par place caravane		40.00	+TVA
	Taxe de prélèvement à l'hydrante (m3)		3.00	+TVA
Taxe épuration	Epuration (m3)	} Selon règlement tarifaire	1.85 à 1.25	+TVA
	Taxe de base		135.00 à 810.00	+TVA

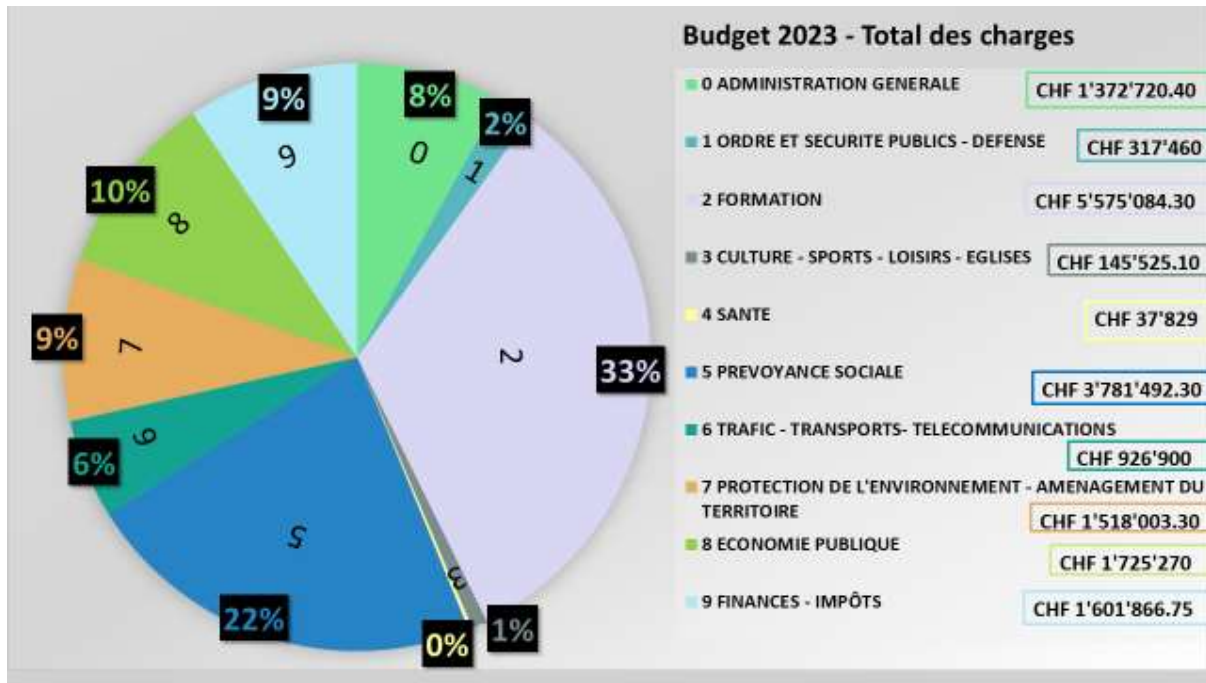
Budget 2023 calculé sur les bases suivantes:

Taxe ordures ménagères	Taxe par habitant (EH), 18 ans révolus famille max.3 EH	90.00	+TVA
	Taxe par commerce		+TVA
	Taxe par exploitation agricole		+TVA
	Taxe par entreprise	Selon règlement tarifaire	+TVA
	Taxe par établissement public		+TVA
	Taxe par résidence secondaire		+TVA
	Taxe par place caravane		+TVA
Taxe entretien des chemins vicinaux	Taxe par ha	10.00	
	Taxe résidences secondaires	100.00	
	Taxe commerces, entreprises (autres qu'agricoles bénéficiant d'une manière prépondérante d'un chemin agricole ou forestier)	200.00	

Budget 2023 calculé sur les bases suivantes:

Taxe de séjour	Par résidence secondaires	400.00	
	Par unité locative	20.00	
	Par caravane	150.00	
Taxe cimetière		Selon règlement en vigueur	

Le total des charges se présentes comme suit :



Le rapporteur informe encore que la commission des finances a validé le présent budget en date du 11 novembre 2022.

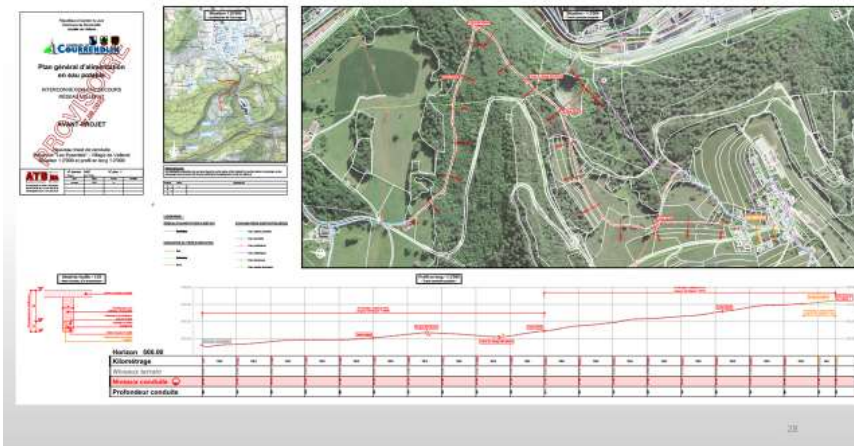
Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale approuve à l'unanimité le budget 2023 de la commune mixte de Courrendlin.

5. Discuter et voter le crédit d'investissement d'un montant de CHF 520'000.—pour la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau de Vellerat et de Courrendlin. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt après déduction des subventions.

Rapporteur : M. Vincent Scherrer, Conseiller

Vincent Scherrer prend la parole pour la présentation de ce point et il demande en particulier à l'assemblée de se prononcer sur l'entrée en matière du point précité.



Entrée en matière : acceptée

Le rapporteur explique que le PGA établi en 2021 démontre plusieurs insuffisances pour le village de Vellerat en matière d’approvisionnement en eau.

Elles concernent :

- les cas de perturbations techniques d’une certaine importance ou de sécheresse,
- la défense incendie
- l’état général des installations vieillissantes et dans une moindre mesure, les faiblesses présentes sur le réseau des conduites.

Suite à plusieurs incidents intervenus depuis 2019 et jusqu’à tout récemment où le village de Vellerat a dû être approvisionné par camion-citerne pour pallier au manque d’eau (rupture partielle de la conduite et faible débit d’eau), il est apparu clairement que les Autorités communales, malgré les mesures urgentes déjà prises, n’en avaient pas terminé avec le réseau d’eau de Vellerat et que l’étude d’une interconnexion en eau d’appoint et de secours a dû être initiée rapidement également aussi en raison des changements météorologiques et la situation déjà précaire au niveau des ressources disponibles qui font craindre que les périodes de sécheresse vont probablement se multiplier à l’avenir. L’interconnexion mesure environ 1800m de long pour un dénivelé de 120m, le tracé se trouve presque exclusivement dans l’emprise du chemin existant appartenant à la commune mixte de Courrendlin, 1 km env. est situé en forêt et 800m sont en zone agricole et pâturage (ancien chemin de Courrendlin-Vellerat). Il sera posé un tuyau PE de 63mm pour l’eau potable et les équipements adéquats ainsi qu’un tube pour la télécommande. La station de pompage va être intégrée dans le réservoir existant des Esserlats et pilotés depuis le système de télégestion en place, moyennant son extension. En fonction de l’approvisionnement électrique requis pour les pompes, le câble devra éventuellement être renforcé. Le conseil communal ainsi que la commission des travaux publics recommandent d’accepter ce crédit d’investissement.

Il est présenté ci-après les coûts en relation :

Coûts de l'interconnexion Courrendlin-Vellerat	
Travaux en régie	5'000.-
Installations de chantier	17'000.-
Génie civil	118'500.-
Tube pour télécommande	41'000.-
Revêtement chemins	58'000.-
Tuyauterie PE équipements	124'300.-
Total travaux (HT)	363'800.-
Divers et imprévus (15%)	54'570.-
Honoraires et frais	
Administratifs	64'100.-
Total hors TVA	482'470.-
TVA 7,7%	37'150.-
Total, y.c TVA	519'620.-
Arrondi à	520'000.-

Discussion :

Un citoyen demande si la conduite ira jusqu'au réservoir ou alors si elle sera introduite depuis le bas du village ? il lui est répondu que la conduite en question ira jusqu'au réservoir.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le crédit d'investissement d'un montant de CHF 520'000.—pour la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau de Vellerat et de Courrendlin et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds pour consolider l'emprunt après déduction des subventions.

6. Discuter et ratifier la promesse de vente et d'achat passée en date du 10 octobre 2022 entre la commune mixte de Courrendlin et la société anonyme 360 Comte Entreprise Générale SA pour le prix de CHF 345'320.— d'une partie de la parcelle, soit 2'391 m2 à distraire du feuillet 1162 et donner tout pouvoir au Conseil communal pour l'exécution du contrat.

Rapporteur : M. Joël Burkhalter

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le Conseil Communal propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière du point 6 de l'Ordre du jour.

Entrée en matière : Acceptée.

Monsieur le Maire rappelle certains faits liés à cette promesse de vente et qui sont :

- Modification du plan d'aménagement / Plan de zone et règlement communal sur les constructions acceptées par l'Assemblée communale du 17 décembre 2018 et approuvé par le canton en date du 19.12.2019
- Acceptation du plan spécial Clos Brechon par le Conseil communal en date du 4 février 2019 et approuvé par le canton le 19 décembre 2019.
- Vente d'une portion de terrain de 2'391 m2 sur la parcelle 1162 qui mesure au total 6'064 m2
- Projet de réalisation de 2 bâtiments d'habitation comprenant 27 appartements adaptés construits en typologie protégée

- La Société 360 Comte Entreprise Générale SA a jusqu'au 31 décembre 2024 pour déposer une demande de permis de bâtir
- Hypothèque légale : Fr. 58'400.—
- Prix de vente (2'391 m² à Fr. 120.— par m²) : Fr. 286'920.—
- Les frais liés à l'acte sont à la charge de la société 360 Comte entreprise générale SA.
- Le résultat de la vente permettra de couvrir les frais prévisibles de la viabilisation et l'assainissement de la rue Clos Brechon : Fr. 244'800.—

Projet réfection rue Clos Brechon



- **Droit de rachat** : Droit de réméré en faveur de la Commune si la société Comte Entreprise Générale SA ne donne pas suite au projet, **dans un délai de 2 ans dès l'inscription du contrat de vente au RF.**

Afin de pouvoir réaliser cette vente, il est désormais de la compétence de l'Assemblée communale de se prononcer sur la réalisation de la vente à la société anonyme 360 Comte Entreprise Générale SA et de donner tout pouvoir au Conseil communal pour pouvoir exécuter ledit contrat. Monsieur le Maire informe que l'acte de vente sera établi entre la société Comte SA respectivement par son directeur M. Daniel Comte et la commune mixte de Courrendlin. L'objectif est de répondre à la forte demande pour ce type d'appartements dans notre village.

Le Conseil Communal propose à l'assemblée d'accepter la vente d'une partie de la parcelle, soit 2'391m² à distraire du feuillet 1162 pour permettre la réalisation du projet de construction d'appartements destinés aux personnes âgées, vente qui interviendra entre la Commune mixte de Courrendlin et la société anonyme 360 Comte Entreprise Générale SA pour le prix de CHF 345'320.— et donner tout pouvoir au Conseil communal pour l'exécution dudit contrat.

Discussion :

Un citoyen demande comment est-ce possible que depuis 2019 il n'a plus été donné suite à ce projet ? Monsieur le Maire répond que la pandémie de Covid est passé par là et entre temps il y a eu une restructuration au niveau du Cartel Syndical qui était porteur du projet au départ.

Un citoyen souhaite savoir si les oppositions qui avaient été déposées à l'époque pour le changement d'affectation ont été levées ? le rapporteur informe que oui et que le changement d'affectation est désormais entré en force.

Un citoyen qui habite à la rue de la Gare demande si la passerelle prévue dans ce secteur pour traverser la Birse est englobée dans ce projet ? M. le Maire informe que le financement de cet ouvrage n'est pas prévu dans le présent projet car la construction de la passerelle est une mesure d'Agglomération.

Décision : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte à la majorité (1 abstention) de ratifier la promesse de vente et d'achat passée en date du 10 octobre 2022 entre la commune mixte de Courrendlin et la société anonyme 360 Comte Entreprise Générale SA pour le prix de CHF 345'320.— d'une partie de la parcelle, soit 2'391 m² à distraire du feuillet 1162 et de donner tout pouvoir au Conseil communal pour l'exécution du contrat.

Information communales et divers

Nouvelle chaudière à pellet du complexe scolaire – mise en service

Rapporteur : M. Gérald Chételat, Conseiller

En 2021, l'Assemblée communale s'est prononcée sur un crédit d'investissement de CHF 590'00.—. Le rapporteur informe que la mise en service de la nouvelle chaudière du complexe scolaire a eu lieu la semaine dernière avec un premier feu effectué. La chaudière à gaz quant à elle a pu être débranchée.



Complexe scolaire – avancée du chantier



M. le Maire informe que les conditions météo favorables ont permis le début des travaux préparatoires en février 2022. La première pierre a été posée le 27 avril et en présence de M. le Ministre Courtet, accompagné des membres de la commission de construction ainsi que des membres de l’Autorité communale. Il est d’ores et déjà constaté un léger retard sur le planning initial pour la fin des travaux. Le 90 % des travaux sont déjà adjugés et il est à noter que la forte évolution des prix en rapport avec l’augmentation des matières premières et de l’énergie aura un impact sur les coûts finaux de l’ouvrage. Le Conseil communal met tout en œuvre pour maintenir les coûts dans l’enveloppe budgétaire. Il est spécifié que les surcoûts pourront être en grande partie absorbés par les réserves budgétaires prévues pour ce chantier.

Pénurie d’énergie – constitution d’un PRU

Dans le cadre des pénuries d’énergies annoncées, les communes sont responsables d’organiser des PRU autrement dit des Points de Rassemblement d’Urgences. L’objectif premier est de mettre à disposition de la population un lieu de rassemblement équipé de moyens de communication avec les services de secours. En cas de pénurie d’énergie, les personnes éprouvant le besoin d’alerter les secours seront invitées à se rendre à ce PRU qui se situera à l’abri de protection civile sous la halle. Une permanence sera assurée en cas d’annonce préalable de délestage ordonné par l’organisation OSTRAL. Le local sera équipé en particulier de :

- Moyens de conduite (cartes, listes téléphoniques)
- Matériel 1er secours
- Moyens de communication (radio POLYCOM)
- Moyens d’éclairage
- Moyens de production d’énergie (électricité)

Installation des Moloks restants

Le SEOD, maître d’œuvre et responsable pour la publication officielle en relation avec l’implantation des Moloks, a informé récemment la commune que toutes les procédures d’opposition étaient désormais levées. L’installation des 5 conteneurs semi-enterrés restant se fera dans la 2ème quinzaine de janvier 2023. M. le Maire informe qu’un Molok est également planifié dans le périmètre de Choindez pour le courant de l’année 2023.

Déchetterie communale – accès aux entreprises

Suite à l’augmentation des incivilités constatés ces dernières semaines avec un nombre n’important de personnes se présentant à la déchetterie communale, parfois avec des quantités importantes et souvent non légitimées de déchets, le Conseil communal s’est vu dernièrement contraint de demander à la société de surveillance de remédier aux pratiques non-autorisées en procédant à des contrôles plus poussés. Aussi, ces derniers ont parfois communiqué de fausses indications menant à des incompréhensions et à des

quiproquos non désirés. Le Conseil communal rappelle que la tâche des employés n'est pas facile et il prie la population de faire preuve de compréhension à leur égard. Il rappelle encore quelques règles en vigueur et notamment celles en relation avec le dépôt de déchets émanant des entreprises.

Discussions :

Un citoyen souhaite interpeller le Conseil communal sur la fusion envisagée entre le FC Courrendlin et le FC Courroux et plus particulièrement savoir si la Commune mixte de Courrendlin est au courant du projet souhaité par ces 2 entités. Les besoins financiers du club sont toujours plus importants et il pense que ce n'est pas en fusionnant le capital de ces deux sociétés que l'on peut imaginer une amélioration des recettes générales. A ce stade, il souhaite savoir quelles seront les conséquences pour la commune si la nouvelle société fusionnée ne pouvait plus payer les infrastructures quelle loue à notre collectivité ? Jean-Noël Minger relève que si le club a un problème avec le renouvellement de ses membres cela est propre à son organisation et la commune n'a aucune compétence pour interférer dans cet état de fait. Pour ce qui est des infrastructures, la commune reste toujours propriétaire et en cas de dissolution du Club il y aura rupture de contrat. Pour venir en aide aux sociétés du village, Jean-Noël Minger ne peut que faire appel à la bienveillance de la population pour s'engager comme force vive dans ces organisations.

Un citoyen souhaite connaître ce qui va être fait dans le secteur de la gare pour améliorer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école. Il déplore en effet, le manque de trottoirs aménagés sur ce tronçon. Monsieur le Maire rapporte que la rue de la Gare devrait être prochainement rachetée aux CFF pour en faire une route cantonale. Vraisemblablement la question de l'aménagement d'un trottoir sera étudiée à ce moment-là.

Un citoyen dit qu'en relation avec les économies d'énergie prônées ces derniers temps par la Confédération, il constate que le pont de la Birse avec sa récente rénovation possède désormais une belle barrière toute bien éclairée et il se demande justement si pour une telle installation il était vraiment nécessaire d'y mettre des LED. A ce stade il pense que ce serait plus simple de couper l'éclairage sur ce pont pour réaliser les économies demandées. M. le Maire précise que cette solution a été choisie afin d'éviter d'implanter un lampadaire dans les abords et qui aurait coûté à la commune bien plus chère en matière de consommation énergétique.

Conseil Communal fin et nouvelle législature

M. le Maire rappelle que cette Assemblée est la dernière de la législature 19-22, qui prendra fin le 31 décembre prochain. Comme le prévoyait la convention de fusion, le nombre de conseillers communaux passera de 8 à 6 dès l'année prochaine. Les élections communales du 23 octobre dernier, se sont déroulées de manière tacite pour tous les postes à repourvoir au sein du Conseil communal. M. Bryan Juillerat, fraîchement élu de cette manière a malheureusement été contraint de démissionner de son poste de conseiller avant même son entrée en fonction et ceci pour des raisons professionnelles. En effet, le droit Suisse ne permettant pas de mener de front deux différentes fonctions dont ils y auraient des interconnexions entre elles.

Afin d'éviter d'avoir un siège vacant en début d'année il a été procédé de suite à l'organisation d'élections complémentaires et le dépôt de candidatures avait été fixé à ce jour 12h00. L'information concernant cette élection complémentaire a été largement diffusée par les canaux officiels et par la presse régionale. A l'issue de ce dépôt de liste seule Madame Claire Bilat a déposé sa candidature. Son élection a été entérinée officiellement par le Conseil communal de ce soir, sous réserve du délai de recours de 10 jours qui y est lié. Il souhaite la bienvenue à Mme Bilat et M. Stéphane Bart. Il rappelle que feront partie

également de la prochaine législature Mme Bourquin et MM. Comte, Eggenschwiler, Scherrer et M. Maire, M. Burkhalter.

En parallèle, M. le Maire salue et remercie chaleureusement les 4 Conseillers sortant qui sont Mmes Agnolini et Cerf ainsi que MM. Chételat et Minger. Ces derniers ont fait partie de l'exécutif communal pendant de nombreuses années. Il fait encore un rapide énoncé des diverses fonctions qui ont été les leurs tout au long de leur mandat. Au nom du Conseil communal M. le Maire leur souhaite plein succès dans leurs futures occupations.

Des remerciements vont également à Monsieur le Président des Assemblées communales, qui préside ce soir sa dernière séance. Pour rappel, M. Escribano a succédé, en cours de législature, à M. Philippe Charmillot et ceci dès juin 2021 lui donnant ainsi l'occasion de présider trois assemblées du législatif. M. le Maire lui remet, au nom du Conseil communal, une petite attention tout en lui souhaitant également plein succès dans ses futures occupations. Dès 2023, c'est M. Marcel Williger qui assumera cette charge de Président des Assemblées pour la législature 2023-2027.

Arrivant au terme des divers, M. le Maire tient à remercier en particulier toutes les personnes qui se sont engagées au sein des diverses commissions ainsi que pour le soutien qu'elles ont apporté durant cette législature au Conseil communal.

Et enfin, un merci particulier à l'ensemble du personnel communal pour l'engagement dont il a su faire preuve tout au long de l'année dans l'exécution de leurs tâches.

Clôture

Pour le mot de clôture, M. le président s'adresse à l'Assemblée en rappelant l'importance et la nécessité de s'investir pour la communauté et à l'heure où nous vivons à 100 à l'heure, rare sont ceux qui veulent et qui peuvent le faire. Cela questionne évidemment sur l'avenir d'une collectivité si précieuse au fonctionnement de notre société. Au terme de son mandat, il relève avoir vécu une expérience enrichissante et intense. Ce court mandat lui aura montré l'importance d'une démocratie participative comme nous la connaissons chez nous. C'est sur ces mots que M. le Président des Assemblées souhaite à tout un chacun de reposantes et lumineuses fêtes de fin d'année.

Tout en saluant l'Assemblée, Monsieur le Président lève la séance et invite les participant à se joindre à l'Autorité communale pour prendre le verre de l'amitié et remercie les participants de ce soir.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : La secrétaire :

Juan Escribano

Stéphanie Mahon

La séance est levée à 21h03.